

# LE P U B L I C I S T E .

DUODI 22 Germinal, an VI.



*Décision du pape de se retirer de l'abbaye de Meleck, sur le Danube. — Bulletin des séances du congrès de Rastadt. — Trait d'escroquerie arrivé à Rastadt. — Motion faite dans la chambre des communes pour accorder au roi d'Angleterre la faculté de pouvoir à la défense du royaume. — Discussion à ce sujet. — Nouvelles diverses de Paris et des départemens.*

## A U T R I C H E .

*De Vienne, le 4 germinal.*

Le pape s'est définitivement décidé pour l'abbaye de Meleck, sur le Danube, pour y finir ses jours. On lui avoit laissé le choix entre Venise, Prague & Gratz; mais il a préféré Meleck. Il y conservera 24 cardinaux pour la direction des affaires de l'église, & jouira durant sa vie de trois cent mille florins de revenus. A sa mort, ces 24 cardinaux éliront un nouveau chef pour l'église.

L'attention de notre cour est maintenant dirigée sur les événemens qui se passent dans la Suisse & en Italie. L'on avoit d'abord espéré que les différends entre Naples & la France, seroient applanis par l'intervention de quelques puissances, & au moyen d'une certaine somme d'argent. Mais les Français paroissent ne pas vouloir encore se départir de leurs prétentions. Suivant les derniers rapports, ils rassemblent sur les frontières du pays venant une armée de 40.000 hommes, vraisemblablement pour assurer l'exécution de leurs projets relatifs à Naples.

Le bruit se répand ici que, grâce aux soins du comte de Cobenzel, l'Autriche conservera le Buisaw. On ne dit pas sur quoi s'appuie cette conjecture.

On continue à faire marcher beaucoup de troupes vers l'Italie par différentes routes.

## A L L E M A G N E .

*Bulletin de Rastadt, du 4 germinal.*

Après une vacance de quelques joars, la députation de l'Empire s'est assemblée hier. Elle a ajourné à la prochaine session l'article des sécularisations, en arrêtant néanmoins qu'on s'y prêteroit, à condition qu'elles ne seront point étendues au-delà du nécessaire, & qu'on s'occupera incessamment des négociations qui restent à suivre relativement aux diverses propositions énoncées dans la note de la députation du 13 ventôse.

Rien n'est plus propre à entraver les négociations que cette manie de s'entourer ainsi de restrictions qui retardent toute décision positive, & qui n'ont aucun objet, puisque les plénipotentiaires français n'en tiennent aucun compte & vont toujours en avant.

La maison de Saxe a été une des plus fortement prononcées contre le projet des sécularisations, tandis qu'à la paix de Westphalie, elle les trouva fort à sa convenance. Mais alors ses chefs étoient protestans; aujourd'hui ils sont catholiques; & gouvernés par des prêtres.

Le comte de Metternich a envoyé en courrier à Vienne

M. Lefebvre, l'un de ses secrétaires: il doit aller à Berlin & de-là revenir à Rastadt. Les ministres prussiens ont envoyé de leur côté en courrier M. le comte de Finkenstein, un des gentilshommes de l'ambassade, qui ira à Berlin & reviendra par Vienne. Nos dissertateurs allemands se perdent en conjectures sur cette double marche, qui n'a peut-être de remarquable que sa bisarrierie.

On prétend ici que Bernadotte est parti de Vienne pour voyager en Italie. Cette nouvelle a grand besoin de confirmation; & si elle étoit vraie, elle pourroit très-bien n'être qu'une manière indirecte de faire sentir à l'empereur qu'il est étrange que, quand la république française a depuis un mois un ambassadeur à Vienne, il semble affecter de n'en point envoyer à Paris. Mais il n'en faudroit nullement conclure qu'une rupture est à la veille d'éclater entre les deux puissances. L'union assez grande qui regne entre leurs ministres au congrès, repousseroit tout-à-fait une pareille conjecture.

Depuis qu'il est décidé que le général Buonaparte ne viendra plus au congrès, le comte de Cobenzel se prépare à retourner à Vienne, ou, suivant quelques personnes, à aller à Paris comme ambassadeur; ce qui fait présumer que les articles du traité qui avoient donné lieu à quelques difficultés, se sont arrangés à la satisfaction réciproque.

La police de cette ville, sur des demandes supérieures, a fait défendre ici les jeux de hasard dans tous les lieux publics. Cette mesure cause un grand vuide dans la cassette des banquiers & dans les têtes des subalternes de la diplomatie. Ceux-ci n'ayant pas, grâce à la lenteur des négociations, grande besogne dans leurs chancelleries, employoient leurs momens perdus, les uns à aller vider leurs bourses sur le tapis vert & rouge du trente & un; les autres, à les y remplir, aux dépens des dupes & de la banque qui est restée en état de perte, & qui attendoit des indemnités du tems & des caprices de la fortune.

Il a paru ici, pendant une quinzaine de jours, un escroc français, bel homme, mais dont le langage eût pu faire deviner le métier. Il portoit l'uniforme d'aide-de-camp. Il a fait une visite aux ministres français qui n'ont pas pu savoir dans le premier moment s'il étoit tel qu'il s'annonçoit. Il logeoit à la poste, où il a vécu à crédit pendant tout son séjour. Il a joué, perdu & emprunté sur la caution de sa bonne mine & de son uniforme. Enfin on a découvert qu'il n'étoit rien moins que ce qu'il paroissoit être. Les ministres français lui ont fait donner l'ordre de quitter Rastadt. Il est parti un beau matin de la poste sans adieu, le porte-manteau sous

le bras , & laissant en mémoire le montant de sa dépense. Le maître de poste , accompagné d'un postillon , a couru après lui ; il l'a atteint à une lieue d'ici dans un bois , sur la route de Strasbourg. Le jeune homme , le voyant approcher , a mis le sabre à la main , & a saisi de l'autre un pistolet dont il a offert le contenu au maître de poste pour son paiement. Celui-ci a pris le parti de le laisser continuer sa route & d'attendre un moment plus favorable pour répéter sa créance. Aujourd'hui l'on dit que ce prétendu militaire est le chef d'une bande de voleurs qui commencent à signaler ici leur présence par quelques échantillons de leur industrie.

Ces petites anecdotes suppléent pour ce moment à la stérilité des nouvelles politiques , mais ne dissipent pas l'ennui dont cette ville semble être devenu le temple.

A N G L E T E R R E .

De Londres , le 13 germinal.

Un comité de vingt un individus , parmi lesquels se trouvent l'évêque de Londres & M. Wilberforce , vient d'arrêter , concernant la célébration du dimanche , une série d'articles qui doivent être incessamment présentés à la chambre des communes en forme de bill. Toute espèce de travail & de divertissement sera rigoureusement interdit ce jour-là.

Tous les lords-lieutenans des comtés maritimes ont ordre d'armer de piques les habitans des côtes dont ils ont le commandement. Les piques leur seront incessamment expédiées des bureaux de l'artillerie , pour être distribuées sous la direction des députés-lieutenans & des magistrats des différens districts.

Une circulaire , adressée à tous les maîtres de poste du royaume , leur enjoint de transmettre au gouvernement la liste de toutes les personnes de leurs arrondissemens qui reçoivent des papiers-nouvelles , & d'en spécifier les titres.

La flotte de la Manche , sous les ordres du lord Bridport , sera complètement équipée sous peu de jours ; mais elle ne sortira qu'après l'équinoxe.

On fait , dans les environs de Colchester , où il y a déjà 30 mille hommes de troupes , des préparatifs pour loger encore 15 mille hommes.

M. Windham a mis sous les yeux du parlement l'état suivant des dépenses extraordinaires de l'armée pendant l'année dernière :

Lettres de-change tirées de Saint-Domingue par le commissaire-général Wigles-Woth.	1,980,000 liv. st.
Idem. Des Isles-sous-le-Vent , par le commissaire-général Wal-Jones.	792,850
Indemnités accordées aux troupes , à raison de la cherté du pain & autres comestibles . . . . .	300,000
	<hr/>
	3,072,850

Avec ce surplus , la dépense totale de l'armée s'élève à 52 millions de liv. sterl. par an , c'est-à-dire à 2 millions sterl. au-delà du produit annuel du territoire pour la défense duquel la Grande-Bretagne entretient une armée.

Dans la séance de la chambre des communes , du 7 de ce mois , M. Dundas a demandé d'être autorisé à présenter un bill , tendant à accorder à S. M. la faculté de pourvoir d'une manière efficace à la défense & à la sûreté du royaume , & d'indemniser les personnes dont les pro-

priétés pourroient éprouver quelques dommages par les mesures qui seroient jugées nécessaires.

M. Dundas a assuré dans son discours , qu'il savoit qu'il y a en Angleterre des hommes , & même des corporations & associations nombreuses , qui ont des correspondances de haute-trahison avec l'ennemi. Il en a la certitude : on veut une réforme & une révolution à la française. Il déplore ensuite le sort des suisses , dont les français ont plaint l'égarément , tout en admirant leur courage.

Le général Tarleton a répondu qu'on auroit dû prendre , avant cette motion , des mesures préliminaires ; qu'il ne prétendoit point donner des leçons au général Buonaparte ; qu'il ne prétendoit pas dire que ce n'étoit pas un grand général. Mais quelle estime pourroit-il avoir (lui Tarleton) d'un tel homme , s'il n'employoit pas tous ses moyens pour le salut de sa patrie ? Le mérite , est partout le mérite ; & celui qui ne sait pas le discerner dans un ennemi , ne saura jamais le combattre avec avantage. Il donne , avec de grands détails , des plans d'armemens particuliers & généraux pour la défense du pays.

Le général Delanceg & sir Williams Pulteney s'étonnent qu'au milieu des éloges prodigués au général Buonaparte , on n'ait pas dit un seul mot de certain personnage : il n'a , dit-il , aucun doute , que si Buonaparte ose aborder sur les rivages britanniques , il perdra à l'instant , par une défaite mémorable , toute la gloire qu'il a acquise sur le continent.

Williams Pulteney soutient qu'un homme désarmé est naturellement porté à fuir à l'approche de l'ennemi ; qu'il faut armer tout le monde de toutes armes , & qu'alors il y auroit peu de citoyens qui se réuniroient aux français débarqués.

Nichols a tracé un tableau de la situation actuelle de l'Europe , de la Hollande , de la Suisse , de l'Italie & de la France , qui peut employer toutes les forces continentales contre un ennemi déjà trop affaibli par des troubles intestins. Il a conclu qu'il falloit se réconcilier avec l'Irlande.

Wilberforce , Williams Pulteney-Baxtey , Dundas & Tierney , exposent nombre de faits qui annoncent les justes craintes d'une ruine complète si l'on poursuit les mesures adoptées.

M. Pitt prétend qu'ici la conciliation dont on parle , n'est autre chose que des concessions & un aveu de sa défaite envers des traitres , qui sans doute introduiroient dans le sein de la Grande-Bretagne le jacobinisme & la trahison française ; qu'il n'y avoit point de conciliation possible ; qu'il falloit vaincre , & ne pas imiter les Suisses qui s'étoient laissés leurrer & surprendre. Voyez donc ; s'écrie-t-il , où les a réduits leur timidité , & ce qu'ils auront à souffrir pour avoir acquiescé à une réforme qui n'étoit pas mûre.

Le bill proposé par M. Dundas a été adopté , après avoir fait la matière de nouvelles discussions dans les séances des 8 , 9 & 10 germinal.

Les fonds consolidés s'étoient élevés hier à 50  $\frac{1}{2}$  , mais ils sont retombés aujourd'hui à 49  $\frac{1}{2}$ .

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg , le 17 germinal.

Les dernières lettres de Rastadt donnent la nouvelle positive , que déjà dans la séance du 13 germinal , la députation d'Empire avoit accédé à la cession absolue , entière &

*Ultimatum de la rive gauche du Rhin à la république française.* Dans cette même séance, il fut également question du principe des sécularisations. La majorité des membres de la députation déclara y adhérer. Cependant la discussion fut encore ajournée. Enfin, dans la séance du 15 germinal, la députation déclara unanimement qu'elle consentoit à l'adoption de ce principe pour base des dédommagemens. D'après ce *conclusum*, on discutera incessamment le plan de sécularisation & de dédommagemens qui sera présenté par les ministres français.

La Prusse a contribué de tous ses efforts à faire adopter par la plupart des états de l'Empire, l'idée des sécularisations proposées par la France. Mais elle a déclaré qu'elle espéroit que le gouvernement français s'abstiendrait de propager les principes révolutionnaires sur la rive droite du Rhin.

On écrit de Vienne que l'ambassadeur Bernadotte a demandé au cabinet autrichien une explication sur les grands mouvemens de troupes & sur les préparatifs de guerre qu'on semble faire de nouveau en Tyrol & en Carinthie. Il s'est en même tems plaint, de ce que l'empereur avoit permis au général Hotze de se rendre en Suisse pour y prendre le commandement des troupes oligarchiques. On ignore jusqu'ici, la réponse qu'on a faite au général Bernadotte.

Depuis quelques jours, il est arrivé ici une cinquantaine de canons pris en Suisse. On en transportera encore beaucoup d'autres dans notre ville.

DE PARIS, le 21 germinal.

L'assemblée électorale de Paris s'est réunie hier dans la ci-devant église de l'Oratoire, sous la présidence du plus ancien d'âge. Elle étoit composée de 680 membres présens. Ainsi la majorité absolue devoit y être de 341 voix.

L'on a procédé d'abord à l'élection du président définitif. Les suffrages ont été partagés entre Cambacérés, si honorablement connu par son talent & sa sagesse dans nos diverses assemblées; & Genissieux, membre aussi de la convention, & aujourd'hui commissaire près le tribunal de cassation.

Cambacérés a obtenu, au premier tour de scrutin, 194 voix, & Genissieux 335.

Lavigne, homme de loi, avoit obtenu 46 voix; les 105 suffrages restans avoient été éparpillés. Quelques bulletins portant une mauvaise orthographe ont été annullés.

Comme il manquoit à Genissieux 6 voix pour avoir la majorité absolue des suffrages, on a procédé à un second tour de scrutin à la suite duquel il a été proclamé président de l'assemblée électorale.

Cambacérés a été nommé premier secrétaire, après deux tours de scrutins, dans lesquels il a été en concurrence avec Tissot, beau-frère de Goujeon, & ci-devant chef au ministère de la police.

Il n'y a pas eu aujourd'hui d'autre résultat.

Les corps électoraux se sont également ouverts hier dans tous les départemens. Ils ont dix jours pour terminer leurs opérations, qui n'ont jamais été plus importantes ni plus décisives, parce qu'ils ont à confirmer ou à remplacer un très-grand nombre de membres des administrations, des tribunaux qui, pour la plupart, ont été cassés par le directoire l'année dernière, & sur-tout depuis le 18 fructidor. Or, tous ces remplacements ne tiennent, aux termes de l'art. 198 de la constitution, que jusqu'à l'élection suivante qui est celle actuelle.

— *L'Ami des Loix* annonce que les ennemis de la constitution de l'an 3 s'agitent en tous sens dans la commune d'Avignon; qu'ils ont déchiré l'arrêté du directoire du 15 ventôse; que dans les assemblées primaires ils ont dénaturé la formule du serment prescrit par la loi, en supprimant les mots de *haine à l'anarchie*, & en y substituant ceux-ci: *guerre éternelle aux thermidoriens*; que l'administration centrale, alarmée de ces cris sédicioeux, & considérant que le peuple français ayant remis le dépôt de la constitution à sa fidélité, elle devoit défendre ce dépôt précieux contre les atteintes du royalisme & de l'anarchie, a, par un arrêté du 2 germinal, invité l'adjudant-général Sherlock, commandant la force armée du département de Vaucluse, à mettre sur-le-champ la commune d'Avignon en état de siège, & à prendre les mesures convenables pour assurer l'ordre public & la liberté individuelle des citoyens; qu'un courrier extraordinaire a porté l'expédition de cet arrêté au général Duga, commandant la 8<sup>e</sup> division militaire; qu'il y a donné son approbation; que les assemblées primaires de Vaucluse ont déjà remplacé les juges-de-peace, nommés par le directoire; que les éleuteurs de ce département sont presque tous des hommes tels que Gracchus Babeuf & Robespierre les eussent choisis; qu'ils ne respirent que la vengeance & le sang; qu'ils invoquent le régime révolutionnaire; & qu'ils le rétablissent, si le directoire exécutif cessoit de les comprimer.

— L'adjudant-général Jorry, dont nous avons annoncé l'arrestation, vient d'être remis en liberté, & a assisté hier à l'assemblée électorale dont il est membre.

Il avoit été accusé par les journaux *demi-officiels* d'avoir escroqué 2,400 francs pour une mission secrète à Rome; d'avoir gardé ces fonds & de n'être point parti. Dans une lettre très-violente qu'il a adressée à Talleyrand-Périgord, & dans laquelle il prodigue à ce ministre les injures & les menaces, il explique les faits d'une manière beaucoup plus favorable pour lui. Il assure qu'il n'a jamais eu que de la répugnance pour la mission diplomatique qui lui avoit été offerte; que jeune, âgé de vingt-cinq ans & plein d'enthousiasme pour la liberté, il ne demandoit qu'à reprendre de l'activité dans l'armée; que les 2,400 francs en question lui avoient été proposés pour ses préparatifs; que cette somme est encore intacte & en dépôt chez un de ses amis; que c'est à ses frais, & sans toucher à ces fonds, qu'il avoit fait ses apprêts de voyage; qu'il n'a point quitté Paris; qu'il ne s'est jamais caché; qu'il avoit laissé son adresse au ministère même des relations extérieures; & que si son départ a été retardé, c'est qu'on a toujours différé de lui remettre ses instructions qu'il a souvent demandées, & qu'il vouloit connoître avant d'accepter définitivement, parce qu'il craignoit qu'elles ne coutinssent quelque chose de contraire à ses principes républicains. Il n'accuse nullement le directoire en qui il a une entière confiance, & qu'il n'a garde, dit-il, de confondre avec les brigands qui le circonviennent.

Il se félicite au reste d'avoir déjà supporté trois ans les douleurs d'une honorable proscription; d'avoir présidé son assemblée primaire; d'être nommé électeur par elle, & d'avoir, ces jours derniers, habité à l'abbaye la chambre d'où s'étoit échappé Drouet. Il exprime aussi l'intention de poursuivre devant les tribunaux le ministre qu'il accuse d'un abus de puissance à son égard.

Nous donnerons sur cette affaire les renseignements ultérieurs qui pourront être publiés.

— Ginguené, notre nouvel ambassadeur à Turin, y est arrivé le 4 germinal, avec Garat qui en est déjà parti pour Naples. Il a présenté, le 11 germinal, ses lettres de créance au roi. ( Nous ferons connoître le discours qu'il a prononcé ).

— Ou assure que le général Kilmaine a permis à quatre officiers de l'armée d'Italie de se rendre près du directeur, pour lui présenter les détails des vols sans nombre qui se sont faits à Rome & ailleurs; & que Haller a été mis en jugement.

Deux Français, agens des finances, ont été condamnés par contumace à cinq années de fers; ils ont été convaincus d'avoir volé des matières d'or & d'argent enlevées dans l'église de Saint-Antoine. Ils avoient fui d'avance. La sentence a été rendue par un conseil de guerre.

On a fermé à Rome le ci-devant saint-office, où se tenoit l'inquisition, & le college de la Propagande.

— Le général Cambray ne commande plus dans le département de la Sarthe; mais il n'est pas néanmoins destitué. L'arrêté du directeur porte qu'il sera employé à l'armée de Mayence.

— Les murs de Paris sont couverts de placards contre une partie des électeurs, auxquels on suppose des desirs ou des chances pour être députés. Cette méthode de diffamations se reproduit chaque année, à l'approche des élections; & chaque parti s'en plaint ou y applaudit, suivant que ces affiches, presque toutes anonymes, sans nom d'imprimerie, & par conséquent illégales, sont dirigées contre ses amis ou ses ennemis.

— Le journal des *Hommes-Libres* annonce que Félix le Pelletier a adopté un des enfans de Babeuf, & que le général Thureau a adopté l'autre. Ils étoient auparavant sans pain & sans vêtement.

— Des lettres du Nord assurent que la république française demande que la ville de Hambourg paye à elle seule les 18 millions demandés aux trois villes anseatiques, sauf à elle à s'en faire rembourser une partie par Brème & Lubeck.

— Nous ne croyons point du tout au bruit répandu, dit-on, à Hambourg, que la France demande au Danemarck 26 millions & 6 vaisseaux de ligne, & l'expulsion des Anglais de ses ports; & qu'en cas de refus, elle menace de la guerre la cour de Copenhague.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PISON-DUGALAND.

Séance du 21 germinal.

Le conseil reçoit diverses offrandes patriotiques, dont il sera fait mention au procès-verbal.

Desmolins fait un rapport sur le legs que l'évêque de Nevers, Seguirant, avoit fait de tous ses biens aux hospices; la révolution étant arrivée le legs ne pût être délivré, & les héritiers de l'évêque Seguirant réclament sa succession.

Desmolins propose, que le liquidateur général soit chargé de liquider au plutôt les créances dont il s'agit, afin qu'on puisse faire rentrer ces héritiers en possession de ce qui leur revient.

Le conseil ordonne l'impression.

Bertaud propose qu'il soit pourvu à des mesures pour

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

arrêter les fraudes des voituriers à qui les commerçans confient des marchandises.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Crasson présente & le conseil adopte, avec divers amendemens, un projet de résolution sur la liquidation de la dette des départemens réunis: la rédaction en sera luë demain, alors nous le ferons connoître.

Gauran, au nom d'une commission spéciale, présente à la discussion le projet de résolution suivant, relatif aux co-partageans & co-obligés solidaires des cautions simples, & solidaires poursuivis par les créanciers des émigrés.

Art. 1<sup>er</sup>. Les créanciers des émigrés solvables étant, d'après l'article premier de la loi du premier floréal an 3, les créanciers directs de la république, n'ont pu poursuivre les co-partageans & co-débiteurs solidaires que jusqu'à concurrence de la portion qui les compétent dans les biens sujets à partage, ou de la part de la dette dont ils se trouvoient personnellement débiteurs.

II. Néanmoins, s'il reste plusieurs coobligés, les créanciers pourront exercer leurs actions sur celui ou ceux que bon leur semblera, mais seulement pour les portions des dettes communes dont la nation ne s'est pas chargée.

III. Toute action d'hypothèque & de solidarité est éteinte à l'égard des cautions simples & solidaires de la même manière que, par l'article CXII de la loi du premier floréal an 3, il en a été usé à l'égard de la nation.

IV. Tous jugemens contraires aux dispositions interprétatives & déclaratives ci-dessus, pourroient être attaqués par voie de cassation pendant trois mois, à compter de la publication de la présente, nonobstant tout laps de tems ou jugement qui auront rejeté la demande en cassation.

Gauthier, Desjardins & Renaud ( de l'Orne ) ont parlé contre ce projet. — La suite de la discussion est ajournée.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 12 ventôse, relative à l'article 11 de la loi du 14 thermidor an 4, sur la perception de droits sur les actes. Il a ensuite ordonné l'impression & l'ajournement d'un rapport de Laussat, qui a proposé le rejet de la résolution du 18 ventôse, qui détermine le mode de percevoir l'impôt de 10 millions sur le tabac, attendu que la levée de l'impôt à la fabrication, occasionneroit beaucoup de vexations, ne produiroit presque rien, & feroit cependant renchérir la denrée dans une proportion bien supérieure aux recouvrements que feroit le trésor public, tandis qu'il seroit possible de percevoir l'impôt sans causer aucun renchérissement.

Bourse du 21 germinal.

Amsterdam. 58 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ , 59 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ .	Montpellier... 1 p. 0 b. 15 j.
Idem cour. 55 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{2}$ , 56 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{2}$ .	Rente provisoire... 23 fr.
Hamb. . . . . 191 $\frac{1}{2}$ , 189 à 188 $\frac{1}{2}$ .	Tiers cons. 15 fr. 50 c., 17 fr.
Madrid . . . . . 12 l. 15 s.	Bon 2/3. . . . . 1 f. 84 c.
Mad. effect. . . . . 15 l. 15 s.	Bon 3/4. . . . .
Cadix. . . . . 12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ . . . . . 62 fr. per.
Cad. effect. . . . . 15 l. 15 s.	Or fin. . . . . 107 f.
Gènes. . . . . 97, 94 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg. . . . . 51 f.
Liv. . . . . 104, 104 $\frac{1}{2}$ , 103 $\frac{1}{2}$ .	Portugaise. . . . . 97 f.
Geneva. . . . . 1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Piastre. . . . . 5 f. 35 c.
Bâle. . . . . 1 ben., $\frac{1}{2}$ per.	Quadruple. . . . . 81 f. 62 c.
Lyon. . . . . pair 15 j.	Ducat d'Hol. . . . . 11 f. 62 c.
Marseille. . . . . 1 b. à 15 j.	Guinée. . . . . 26 f. 50 c.
Bordeaux. . . . . pair 15 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

A. FRANÇOIS.